



## DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 20 septembre 2019

# Lancement de la première plateforme d'orientation et de coordination pour les enfants avec troubles du neuro-développement (TND) dans l'Indre

**Contact :**

*Sandrine Loiseau-Melin, Chef de cabinet chargée des relations avec la presse*

Tél. : 02 38 77 47 84 – portable : 06 07 11 52 17

[ars-cvl-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-presse@ars.sante.fr)

## Quel constat ?

Les situations des enfants avec autisme / ou autres troubles du neuro-développement sont compliquées du fait de l'intrication de problématiques de prises en charge éducatives, sociales et médicales.

L'environnement (social/sanitaire/scolaire/éducatif/professionnel...) est complexe avec de nombreux dispositifs peu ou pas coordonnés. Une complexification des parcours de vies et de soins est constatée avec un manque de places avéré dans les établissements et services existants majorant les risques de ruptures dans le parcours engendrant une majoration de l'impact du handicap sur le quotidien et une absence de proposition de parcours inclusif permettant à l'enfant de s'épanouir dans son environnement.

## Quels sont les troubles du neuro-développement ?

Le neuro-développement recouvre l'ensemble **des mécanismes** qui, dès le plus jeune âge, et même avant la naissance, **structurent la mise en place des réseaux du cerveau** impliqués dans la motricité, la vision, l'audition, le langage ou les interactions sociales.

Quand le fonctionnement d'un ou plusieurs de ces réseaux est altéré, certains troubles peuvent apparaître : troubles du langage, troubles des apprentissages, difficultés à communiquer ou à interagir avec l'entourage. On parle des troubles du neuro-développement, parmi lesquels figure l'autisme.

Les troubles du neuro-développement se manifestent souvent très tôt : ils sont, la plupart du temps, repérables avant que l'enfant entre à l'école.

La prévalence des troubles du neuro-développement est estimée à 5% des naissances.

## L'autisme, c'est quoi ?

L'autisme est un trouble neuro-développemental précoce qui dure toute la vie. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de médicament spécifique pour l'autisme, mais une prise en charge adaptée permettant de mieux vivre avec l'autisme.

L'autisme est un trouble sévère et précoce du développement de l'enfant apparaissant avant l'âge de 3 ans. Il est caractérisé par un isolement, une perturbation des interactions sociales, des troubles du langage, de la communication non verbale et des activités stéréotypées avec restriction des intérêts. Trois éléments cumulatifs caractérisent ainsi l'autisme : un trouble de la communication, une perturbation des relations sociales et des troubles du comportement. L'autisme est souvent associé à d'autres troubles (épilepsie, hyperactivité, déficience intellectuelle, troubles du sommeil, troubles alimentaires...).

L'Autisme a été **reconnu comme un handicap** en 1996 par la Loi « Chossy ». La Haute Autorité de Santé (HAS) estime, sur la base d'études internationales, qu'un nouveau-né sur 150 serait concerné par l'autisme et les troubles envahissants du développement. Cette prévalence évolue à la hausse depuis plusieurs années (certaines études estiment le nombre de cas à 1 pour 100 naissances) compte tenu notamment du développement du diagnostic.

## Pourquoi le diagnostic précoce des troubles du neuro-développement est-il important ?

Aujourd'hui, le diagnostic des troubles du neuro-développement est posé en moyenne vers l'âge de 6 ans. Or, plus le dépistage est précoce, meilleure est la prise en charge. Plus ils sont identifiés tôt, plus l'accompagnement spécifique pourra être mis en place, et plus les progrès seront possibles. Il est démontré que les enfants ayant des troubles du neuro-développement accompagnés dès leur plus jeune âge présentent des différences notables dans leur développement avec ceux qui ont été accompagnés plus tardivement. Comme pour n'importe quel enfant, le fait de profiter de la période de jeunesse, et donc de la grande plasticité du cerveau pour apprendre des comportements adaptés, permet d'empêcher certaines manifestations problématiques de s'installer durablement.

## Quelle politique pour améliorer la prise en charge précoce ?

Pour favoriser la mise en œuvre du bilan et des interventions précoces pour tous les enfants qui en ont besoin dans un souci d'équité et d'égalité des chances, **la loi de financement de la sécurité sociale 2019** prévoit la création d'un forfait pris en charge par l'Assurance Maladie. Ce forfait repose notamment sur la mise en place, par les agences régionales de santé (ARS), de plateformes d'orientation et de coordination capables de proposer aux familles, dès les premiers signes d'alerte, un bilan et des interventions adaptées ou bien de les orienter vers les professionnels libéraux respectant les recommandations de bonne pratique avec lesquels elles auront passé un contrat. Ce nouveau parcours permettra le remboursement par l'Assurance Maladie, des interventions des psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens exerçant en libéral, qui n'étaient jusqu'alors pas prises en charge.

## La mise en place de la plateforme de repérage, de diagnostic et d'orientation dans l'Indre

L'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire a désigné le Centre d'Accueil et de Loisirs Médicalisé Expérimental - CALME - d'Ardentes comme porteur de la plateforme d'orientation et de coordination de l'Indre dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants de moins de 7 ans ayant des troubles du neuro-développement.

L'enjeu de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif est de pouvoir agir sur la trajectoire développementale des enfants de moins de 7 ans conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles concernant les différents troubles du neuro-développement.

La mise en œuvre de cette plateforme de repérage, de diagnostic et d'orientation, nécessite un travail partenarial entre tous les acteurs concernés de l'Indre.

## Quelles sont les missions de cette plateforme ?

La Plateforme d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec troubles du neurodéveloppement (TND) se charge d'organiser trois fonctions :

- l'appui aux professionnels de la 1<sup>ère</sup> ligne, en particulier les médecins généralistes ;
- l'accompagnement et les interventions pluridisciplinaires auprès des enfants et des familles dans le parcours diagnostique au travers notamment d'un conventionnement avec les structures de ligne 2 du territoire ;
- la coordination des professionnels de santé libéraux ayant contractualisé avec elle et l'accompagnement de la famille dans le parcours mobilisant ces professionnels.

L'enjeu est d'assurer, par ce maillage territorial, l'accès aux ressources en professionnels spécialisés, quelle que soit la structure d'accueil de l'enfant, et des propositions d'accueil pertinentes selon le profil de l'enfant.

La plateforme de l'Indre débute son activité progressivement à partir de septembre 2019.

## Concrètement, son fonctionnement ?

Le CALME, établissement porteur de la plateforme a pour mission de coordonner la mise en œuvre effective et le bon fonctionnement de celle-ci.

Pour ce qui relève des personnels contribuant au fonctionnement de la plateforme, a noté la présence de :

- de médecins coordonnateurs en charge d'orienter les demandes des médecins généralistes et de recevoir les comptes rendus de bilan et d'intervention
- une infirmière qui coordonnera les parcours des enfants et des différentes structures participant à la plateforme, ainsi que l'accompagnement des familles
- une secrétaire qui sera chargée de la gestion et du traitement de l'ensemble du paiement sur service fait des professionnels libéraux.

Le budget de fonction est de 80 000€ par an financé par l'ARS Centre-val de Loire.

Tous les enfants de moins de 7 ans ayant une suspicion de troubles du neurodéveloppement repérés par un médecin de 1<sup>ère</sup> ligne pourront bénéficier d'un parcours de bilan et d'intervention précoce sur prescription médicale dans les conditions suivantes :

- validation de la prescription par la plateforme dans les 15 jours après réception de la demande,
- premier rendez-vous de l'enfant et de sa famille avec un professionnel pour la réalisation d'un bilan dans les 3 mois après validation de la prescription médicale,
- rencontre d'un professionnel avec l'enfant et sa famille pour faire une synthèse des bilans nécessaires au diagnostic au plus tard dans les 6 mois.

Ce parcours de bilan et d'intervention précoce est prévu pour une durée maximum d'un an.

## Quelques chiffres dans l'Indre

- 1 719 naissances en 2017
- Prévalence d'enfants nés avec un trouble du neuro-développement est de 5 % des naissances/an, soit un potentiel de 86 enfants /an dans l'Indre.

### Etablissements et services

- 3 Instituts médico-éducatifs (IME) pour une capacité totale de 263 places pour des enfants et adolescents déficients intellectuels âgés de 6 à 20 ans, dont 25 places pour les enfants ayant des troubles du spectre de l'autisme (1 IME à Châteauroux, 1 à Valençay et 1 au Blanc)
- 2 services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour des enfants et adolescents déficients intellectuels âgés de 6 à 20 ans
- 2 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) pour les enfants de 0 à 6 ans qui couvrent l'ensemble du département de l'Indre, dont un porte l'équipe de dépistage précoce pour les jeunes enfants autistes (AIDA)
- 2 centres médico-psycho-pédagogique (CMPP) pour les enfants de 6 à 20 ans qui couvrent l'ensemble du département de l'Indre
- 1 établissement pour enfants et adolescents autistes pour des séjours d'accueil temporaire de 24 places (le CALME à Ardentes)
- 1 unité d'enseignement en maternelle pour enfant autistes âgés de 3 à 6 ans de 7 places à Châteauroux
- 1 service de psychiatrie infanto-juvénile au centre hospitalier Châteauroux – Le Blanc
- 1 maison des apprentissages pour les enfants ayant des troubles « dys » : dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, dyscalculie, dyphasie

### Professionnels de santé exerçant en libéral ou en structures de type maison pluridisciplinaires de santé

- 142 médecins généralistes
- 22 orthophonistes
- 2 ergothérapeutes
- 3 psychomotriciens
- 29 psychologues